



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

Mme Justyna et M. Maximilien von Siebenthal, propriétaires de la parcelle No 1433, au Ch. de Chanta-Merloz 22, demandent à la Municipalité l'autorisation de faire abattre trois sapins.

Ces arbres apportent beaucoup d'ombre et d'humidité dans la maison.
Les propriétaires s'engagent à replanter des arbres fruitiers à titre compensatoire.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de ces arbres est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 8 février 2024/ib

La Municipalité